

AXE 1



Les critères
d'éligibilités et les
acteurs éligibles

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par une fédération olympique ou paralympique inscrites au programme des Jeux de Paris 2024, le CNOSF et le CPSF
- Présenter un caractère d'intérêt général
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans un des thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté, inclusion, solidarité et égalité, environnement et climat
- Se dérouler dans le courant de l'année 2022
- S'inscrire dans la durée
- Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusif d'infrastructures
- Avoir lieu sur le territoire français (territoire métropolitain, DOM-TOM-CROM)
- Être porté par une organisation ayant plus d'une année d'existence juridique



IMPACT 2024 – AXE 1



QUELS SONT



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?